

PROJET EDUCATIF
Années scolaires
2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029
VILLE DE LA MADELEINE

Sommaire

PREAMBULE	2
L'ORGANISATEUR.....	2
LES OBJECTIFS EDUCATIFS	2
LES MODALITES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT	4
L'ENCADREMENT	7
LES ACTIVITES SPORTIVES.....	8
MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI.....	8
CONCLUSION	9

PREAMBULE

Afin de définir une véritable politique éducative à l'échelle de la commune et pour donner du sens à l'ensemble des actions portées par la Municipalité et par les acteurs locaux en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, la Ville s'engage à déterminer les valeurs éducatives qu'elle souhaite promouvoir et à tout mettre en œuvre pour permettre **l'accueil de tous**, **répondre au besoin d'accueil des familles**, **favoriser la rencontre et le vivre-ensemble**.

Le projet éducatif, véritable outil d'orientation et de communication, représente une référence pour la prise en charge des enfants par les équipes éducatives des activités périscolaires et extrascolaires. Les intentions éducatives, les objectifs, les modalités de fonctionnement et les moyens mis à disposition y sont mentionnés.

L'ORGANISATEUR

La Ville de La Madeleine propose pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, des accueils périscolaires et de loisirs durant l'année scolaire et en période de vacances. Ils sont organisés et gérés par le service Famille.

Elle propose également pour les jeunes scolarisés au collège et au lycée jusqu'à 17 ans révolus, des accueils de loisirs durant l'année scolaire et en période de vacances, ainsi que des temps d'accueil ponctuels (vendredi soir et samedi). Ils sont organisés et gérés par le service Jeunesse.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La Ville, consciente de sa responsabilité vis-à-vis de l'éducation des enfants et des jeunes, se doit de faire passer des valeurs indispensables à leur épanouissement, en complémentarité avec la famille, l'établissement scolaire et l'ensemble des partenaires présents sur le territoire.

Les services municipaux interviennent dans plusieurs champs d'action : accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ACMSH) et séjours de vacances.

Ils ont vocation à assurer sur le territoire l'organisation des temps libres des enfants et des jeunes de 2 à 17 ans.

L'organisation de ces accueils est adaptée à l'âge des participants et se réfère aux valeurs suivantes :

- ***Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes*** : éduquer les jeunes à l'autonomie, les responsabiliser dans leurs pratiques, leur donner l'opportunité de développer des capacités individuelles et physiques, faire l'expérience du choix et se construire en tant que sujet autonome capable d'esprit critique.

- **Développer la notion de respect de soi, des autres et de son environnement** : permettre à chacun d'être reconnu et respecté, respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun, respecter ses besoins physiques et physiologiques et ceux des autres.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie et de favoriser les échanges ainsi que le partage.

C'est aussi développer pour et avec les enfants et les jeunes une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète, l'environnement et la transition écologique. Cette démarche vise également à promouvoir la santé et le bien-être des enfants, ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active fondée sur la responsabilité, la solidarité, le respect de l'intérêt général et la participation à la vie collective.

- **Consolider la socialisation de l'enfant et du jeune en développant les valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté** : encourager l'apprentissage de la conscience des droits et devoirs de chacun, du savoir-vivre ensemble et de la communication, favoriser les rencontres et les liens intergénérationnels, transmettre les valeurs de la République.

- **Garantir la neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse**

- **Favoriser la mixité sociale** : permettre que l'enfant et le jeune aient une ouverture sur le monde, au-delà de leur environnement habituel, de leur quartier, adapter les actions et moyens aux situations des publics et garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective** : au travers de séjours dans le cadre des accueils de loisirs, permettre à chacun de découvrir des milieux et des environnements inconnus, favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie, tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - répond à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes référents sur des temps de vie quotidienne joue un rôle primordial dans la façon dont est vécu l'éloignement avec la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

- **Renforcer la place des parents comme partenaires éducatifs en favorisant leur implication et leur participation dans le parcours de vie de l'enfant et du jeune** : poursuivre les échanges réguliers entre les familles et les équipes d'animation, encourager la participation des familles à la vie des accueils périscolaires et extrascolaires (ateliers parent-enfant, petite enfance etc), soutenir les compétences parentales et valoriser le rôle éducatif des familles.

Ces valeurs sont autant de repères pour l'enfant et le jeune ; elles leur permettent de trouver leur place dans la société, de se construire en tant qu'être social au travers d'actions collectives et participatives. Elles prennent en compte leurs besoins.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière est portée en fonction de l'âge des participants, dans le cadre des orientations définies par la Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives, sociales et familiales sur le territoire ainsi que des principes portés par le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), garantissant un accueil de qualité répondant aux besoins des jeunes enfants et de leurs familles :

- **Petite enfance** : la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs etc.

Ces animations répondent aux besoins physiologiques du tout petit (rythme quotidien, hygiène etc) et s'inscrivent dans les objectifs du SPPE visant à favoriser le développement de l'enfant et l'accompagnement à la parentalité

- **Enfance** : toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte des autres et d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

- **Préadolescence et adolescence** : par l'initiation et la découverte d'activités multisports, culturelles, scientifiques et ludiques, le jeune doit trouver un accueil adapté à ses attentes et besoins, tant physiquement que moralement, et favorisant l'intégration sociale. Il doit aussi pouvoir se confronter à des références sociales à un moment important de sa construction et de l'affirmation de sa personnalité en tant que futur adulte.

L'ensemble de ces actions participent ainsi à la continuité éducative promue par la CTG, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire autour du parcours de l'enfant et du jeune (accompagnement, accès aux loisirs, développement de l'autonomie et renforcement du lien social).

LES MODALITES ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les accueils périscolaires pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire :

Période : pendant l'année scolaire, les lundi - mardi - jeudi - vendredi

Horaires :

- Accueil le matin avant le temps scolaire ;

- Le midi sur le temps de la restauration ;

- Après le temps scolaire en école maternelle / Après le temps scolaire ou après l'étude en école élémentaire.

Lieu : dans chaque école publique

Budget : dotation en matériel pédagogique et équipements (aménagement d'espaces de jeu)

Les accueils de loisirs pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire :

Période : tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (petites vacances et été)

Horaires : fréquentation en fonction des périodes :

- À la demi-journée ;
- À la journée entière ;
- En semaine entière

Avec ou sans repas (uniquement le mercredi).

Lieux : écoles maternelles et élémentaires

Budget :

- forfait par élément pour le mercredi (demi-journée / journée entière avec ou sans repas)
- forfait journalier par enfant pendant les petites vacances
- forfait hebdomadaire par enfant pendant l'été

Les accueils de loisirs pour les jeunes scolarisés au collège et lycée jusqu'à 17 ans :

Période : tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (petites vacances et été).

Horaires : fréquentation en fonction des périodes :

- Mercredi : de 13h30 à 17h00 (activités adaptées au rythme de vie des adolescents) ;
- Vacances scolaires : demi-journée / journée entière avec ou sans repas

Lieu : centre moulin ados

Budget : forfait par élément réservé

Les autres accueils pour les jeunes jusqu'à 17 ans :

Période : 5 samedis annuels et 5 vendredis annuels

Horaires : fréquentation en fonction de l'accueil :

- Samedi : demi-journée à partir de 09h00 ou de 14h00 (selon l'activité choisie) ;
- Vendredi : de 19h30 à 22h00

Lieu : centre moulin ados

Budget : dotation en matériel et prestation

Les séjours de vacances pour les + de 6 ans :

Période : durant l'été, des mini séjours de 5 jours / 4 nuitées proposés en complément des accueils de loisirs sur place

Horaires : du lundi au vendredi

Lieux : destinations dans les Hauts-de-France, liées à la capacité des logements (gîtes de groupes), l'agrément et la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique

Budget : forfait séjour par enfant

Les séjours pour les jeunes scolarisés au collège et lycée jusqu'à 17 ans :

Période : un séjour de 10 jours / 9 nuitées durant l'été, proposé en complément des accueils sur place.

Durant l'année scolaire, 5 courts-séjours de 2 jours / 1 nuitée.

Horaires : en fonction du séjour et du site retenu

Lieux : destinations liées à la capacité des logements (gîtes de groupes), l'agrément, la proximité de lieux d'activités permettant une approche thématique et la distance géographique (fonction du séjour concerné).

Budget : forfait séjour par jeune

Les services s'assurent de mettre en œuvre un accompagnement particulier des équipes de direction et d'encadrement des séjours. En fonction des possibilités, une visite avant et pendant le séjour peut être envisagée.

Pour l'ensemble des projets proposés dans les accueils périscolaires et de loisirs et séjours de vacances, les familles sont informées par divers moyens :

- ❖ Affichage du projet éducatif dans tous les accueils (un exemplaire peut être remis sur simple demande)
- ❖ Affichage des projets pédagogiques dans tous les accueils
- ❖ Distribution des projets pédagogiques pour les séjours
- ❖ Plannings d'animation disponibles sur le site de la Ville, le portail famille et affichés dans les accueils
- ❖ Réunion d'information pour l'organisation des séjours « jeunes » : ces rencontres permettent aux parents et aux jeunes de disposer de l'ensemble des éléments liés aux séjours (logement, environnement, activités, vie quotidienne etc).

L'ENCADREMENT

L'encadrement répond aux exigences et aux qualifications attendues en fonction de l'âge des enfants/jeunes et des lieux d'accueil.

Les services s'assurent également :

- De la composition des équipes au regard des différents projets pédagogiques ;
- Des qualités essentielles des équipes quant aux relations avec les enfants et les parents ;
- De la complémentarité des profils des animateurs composant une équipe ;
- Des connaissances et applications des règles de sécurité ;
- Des connaissances du public accueilli (rythmes, besoins, nature des activités).

En cas de problème (difficultés relationnelles au sein d'une équipe, difficultés avec un animateur, un jeune, une famille, un accident etc), le directeur de chaque accueil en informe immédiatement par téléphone puis par mail les coordonnateurs en mairie (pour le service Famille) et la responsable du service (pour le service Jeunesse) afin d'y remédier.

En cas de difficulté majeure, les élus concernés sont également alertés.

Accueil d'un enfant à besoins particuliers

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants et des jeunes en situation particulière et notamment en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant ou du jeune dans de bonnes conditions.

La Ville est signataire d'une convention de partenariat avec l'association Les Papillons Blancs pour organiser l'accueil des enfants et des jeunes présentant des besoins particuliers et d'une convention avec la CAF destinée à permettre un accompagnement individualisé des enfants et jeunes bénéficiaires de l'AEEH lors des temps d'accueil par des encadrants formés.

Les parents sont fortement associés dans ce projet. Dès le démarrage du projet, le parent est invité à un entretien avec la/le coordonnatrice/teur et la référente inclusive afin d'échanger sur les besoins spécifiques de son enfant. Ce lien de confiance est ensuite maintenu lors des arrivées et des départs ; cette collaboration permet à l'animateur, spécialement recruté pour l'accueil d'enfant et/ou du jeune d'adapter son accompagnement individuel afin de favoriser sa pleine inclusion au sein du groupe.

LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Les activités sportives

Les enfants et les jeunes bénéficient d'une offre de territoire diversifiée et complète par l'intermédiaire des services municipaux de sport et de piscine.

Le projet pédagogique de chaque accueil précise les conditions selon lesquelles les activités sportives sont organisées et mises en œuvre ainsi que la valeur éducative attendue.

L'article R.227-13 modifié du Code de l'Action Sociale et des Familles prend en compte l'évolution des pratiques sportives ainsi que des qualifications permettant d'encadrer et précise les règles applicables aux établissements d'activités physiques et sportives lorsqu'ils sont prestataires pour un accueil collectif de mineurs (ACM).

Le directeur de l'ACM et la(les) personne(s) qui encadre(nt) l'activité physique (« l'encadrant ») conviennent ensemble de la place et du rôle des membres permanents de l'équipe pédagogique. Ces derniers sont en situation d'animer le groupe pendant l'activité. Cependant, pour des raisons de sécurité, l'encadrant peut proposer de mettre en place une autre organisation.

Un cadre sécurisant et adapté aux mineurs doit être déployé en permanence.

Les activités culturelles

La Ville a développé le Carré Magique Culturel, qui regroupe la Chaufferie HUET (ancienne usine de tissage transformée en salle de spectacle), le Centre Culturel et Artistique (CCA), la Médiathèque et le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Dans ce cadre, les accueils de la Ville développent des partenariats permettant aux enfants et aux jeunes de découvrir une offre culturelle diversifiée et de qualité. A travers des animations, des ateliers, des temps de lecture, de découvertes musicales et artistiques, ces collaborations contribuent à éveiller la curiosité, développer la sensibilité, encourager l'expression et favoriser l'ouverture sur le monde.

Elles participent ainsi à la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturel de chaque enfant et à l'égal accès à la culture pour tous.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

La Ville déploie des outils de préparation, de gestion et d'évaluation pour garantir cohérence et continuité dans les accueils : trame type de projet pédagogique, affichage type (à personnaliser selon la thématique) pour les repères, charte graphique pour tous les documents émis par le service et les équipes, trombinoscopes, trame type de bilan etc.

Chaque période fait l'objet d'une évaluation portant sur les effectifs accueillis, l'intérêt sur les activités proposées et les difficultés rencontrées (pour lesquelles un plan d'amélioration peut être déployé).

L'évaluation permanente des équipes (directeur, directeur adjoint, animateur qualifié, stagiaire et bénévole) est un point essentiel auquel la Ville est attachée. Des outils et méthodes sont proposés par l'organisateur pour accompagner au mieux chacun dans son parcours.

Par ailleurs, la Ville s'appuie sur les compétences et préconisations des services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI), afin de garantir le respect des besoins fondamentaux de l'enfant, des conditions d'accueil adaptées et la mise en œuvre de bonnes pratiques professionnelles.

La Ville étant engagée dans une Démarche Qualité, la satisfaction des parents sur les services liés aux accueils (modalités d'inscription, de fonctionnement, de communication, d'activités, d'accueil des équipes) peut être évaluée au regard d'enquêtes de satisfaction.

CONCLUSION

Ce projet éducatif a pour vocation d'être le support de tout projet destiné à l'organisation des temps d'accueil de mineurs.

L'ensemble des équipes doit garder à l'esprit la notion **de temps libres** des enfants et toujours réfléchir aux projets et actions par le biais **d'une démarche éducative et ludique**.

De la petite enfance à l'adolescence, la Ville œuvre au quotidien, notamment grâce aux moyens qu'elle déploie, pour faciliter la mise en place d'initiatives et d'actions qui respectent et accompagnent chaque enfant et chaque jeune, qui leur assurent de pouvoir grandir, apprendre, découvrir selon leur rythme et dans un environnement sécurisé.